



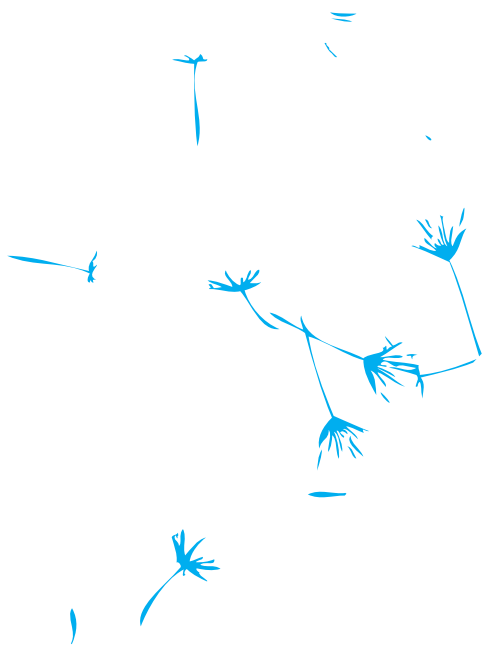
LA SÉCURITÉ SOCIALE EN UN CLIN D'OEIL :

CHIFFRES CLÉS 2010



Service public fédéral
Sécurité sociale
Direction générale Politique sociale

.be



LA SÉCURITÉ SOCIALE EN UN CLIN D'OEIL : **CHIFFRES CLÉS 2010**



AVANT-PROPOS

Cher lecteur,

Cette année, le SPF Sécurité sociale vous présente un nouvel aperçu sommaire de la sécurité sociale belge, avec des données chiffrées. Vous découvrirez ainsi en un clin d'œil en quoi consiste cette sécurité sociale et ce qu'elle fait pour vous.

Pour cette édition, nous avons décidé d'innover tout en conservant la formule de ces dernières années. Vous aurez ainsi droit, une fois de plus, à un bref aperçu d'une série de données de base relatives à 7 risques ou domaines sociaux, du chômage à la vieillesse, en passant par les soins de santé.

Nous indiquerons, pour chacun de ces domaines, le nombre de personnes qui sont aidées par la sécurité sociale ou qui en bénéficient. Nous tenterons par la même occasion de rendre compte des principales évolutions dans le secteur social et des moyens financiers engagés à cette fin.

Quelques modifications ont été apportées aux éditions précédentes, pour vous informer encore mieux et être plus en phase avec l'actualité. A titre d'exemple, vous trouverez également cette année un bref aperçu des mesures anticrise adoptées dans le domaine de la sécurité sociale.

La brochure ne présente pas toutes les données disponibles pour chacun des 7 risques sociaux. Si vous souhaitez des informations plus détaillées, vous pouvez consulter le vade-mecum de la sécurité sociale, également disponible en ligne sur notre site. Vous voulez en savoir plus, poser une question ou émettre une suggestion ? N'hésitez pas ! Contactez-nous par lettre ou par courriel à l'adresse dg-soc@minsoc.fed.be.

Notre objectif est de vous informer brièvement sur notre système de sécurité sociale au sens large. C'est également la raison d'être de cette brochure. Nous tenons aussi à remercier nos institutions partenaires pour nous avoir fourni les données reprises dans cette publication.

Last but not least, nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir en découvrant toute l'étendue du spectre des prestations fournies par notre sécurité sociale !

Jan Bertels

Directeur général
DG Politique sociale
SPF Sécurité sociale
www.socialsecurity.fgov.be

TABLE DES MATIÈRES



Avant-propos	3
Table des matières	4
1. Aperçu de la sécurité sociale en Belgique	6
1.1 Organisation de la sécurité sociale en Belgique	
1.2 Aperçu financier de la sécurité sociale en Belgique	
- Financement de la sécurité sociale	
- Dépenses pour la couverture des risques sociaux	
- Répartition des dépenses, en pourcentage	
2. Soins de santé et prestations de soins	12-19
2.1 Aperçu de soins de santé	
- Dépenses en matière de soins de santé	
2.2 Prestations de santé	
- Evolution du nombre de dispensateurs de soins disposant d'un cabinet	
- Nombre d'établissements de soins de santé en Belgique	
2.3 Médication et vaccination	
- Consommation de médicaments en Belgique – détails sur 1 année	
- Evolution de la consommation de médicaments en Belgique : DDJ	
- Vaccination en Belgique	
- Nombre d'actes remboursés	
3. Allocations pour incapacité de travail, lésions physiques et handicap	20-27
- Nombre de cas de maladies et nombre de personnes invalides	
- Evolution du nombre de jours d'incapacité primaire	
- Personnes avec un handicap	
- Allocations pour les victimes d'un accident du travail	
- Allocations pour des victimes d'une maladie professionnelle	
- Evolution du nombre de nouveaux accidents du travail déclarés	
- Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues pendant l'année	
-	

4. Perte d'emploi ou incapacité à trouver du travail

28-31

- Nombre d'allocations de chômage
- Dépenses dans le cadre de l'assurance chômage
- Les mesures de crise en 2010
- Nombre de chômeurs en fonction de leur catégorie d'âge

5. Politique du marché du travail et en matière d'activation

32-38

5.1 Politique du marché du travail

- Nombre de travailleurs salariés qui choisissent une interruption de carrière ou un crédit-temps
- Nombre de travailleurs prenant congé pour soigner un proche
- Nombre de prépensionnés
- Dépenses dans le cadre de la politique du marché du travail
- Nombre de prépensionnés par catégorie d'âge

5.2 Politique d'activation

- Utilisation des titres-services
- Nombre d'activations de chômeurs
- Dépenses dans le cadre d'une politique d'activation

6. Vieillesse

39-42

- Nombre de personnes percevant une allocation de vieillesse
- Nombre d'allocations de vieillesse
- Dépenses destinées aux seniors
- Nombre de nouveaux ayant droit à la pension

7. Survie

43-46

- Pension de survie pour hommes et femmes
- Les ayants droit après le décès d'une victime à cause d'un accident du travail
- Les ayants droit à une indemnité annuelle à la suite du décès d'une victime à cause d'une maladie professionnelle

8. Famille

47-52

8.1 Prestations familiales

- Nombre d'allocations familiales
- Dépenses de prestations familiales
- Nombre de familles bénéficiaires en fonction du nombre d'enfants
- Nombre d'enfants bénéficiaires
- Nombre de versements d'allocations de naissance

8.2 Congé parental

- Nombre de personnes et de jours de congé pour les parents
- Dépenses pour les congés des parents
- Nombre de congés de maternité selon l'âge

Liste des abréviations

53

1. Aperçu de la sécurité sociale en Belgique

1.1 Organisation de la sécurité sociale en Belgique

La sécurité sociale est composée de trois régimes : pour les travailleurs salariés, pour les indépendants et pour les fonctionnaires. Chaque régime a ses propres lois et sa propre forme de protection sociale. Le régime pour les indépendants ne connaît par exemple aucune allocation de chômage.

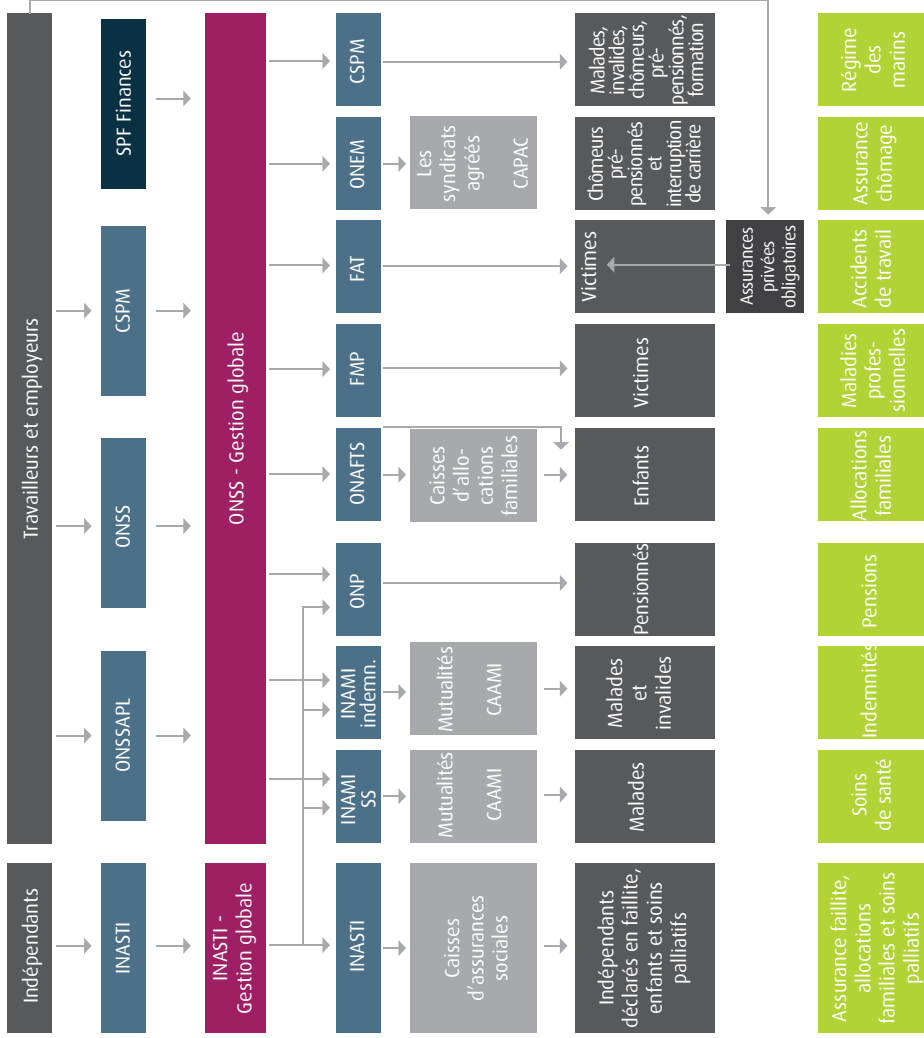
Chaque régime est subdivisé en branches. Chacune de ces branches offre une forme particulière de protection sociale: pensions, prestations familiales, ... Chaque branche est, de ce fait, associée à une institution spécialisée qui la gère soigneusement. Ces institutions sont aussi appelées d'IPSS : institutions publiques de sécurité sociale.

Chaque régime est financé de manière centralisée, par le biais d'une gestion globale. Nous distinguons 2 gestions globales : la gestion globale ONSS pour les salariés et la gestion globale INASTI pour les indépendants. La gestion globale perçoit la quasi-totalité des recettes du régime et répartit ensuite ces recettes entre les différentes branches. Les branches perçoivent l'argent dont elles ont besoin pour mener à bien leurs tâches.

L'ONP gère les dossiers de pensions et verse les pensions directement aux pensionnés. Le SdPSP gère les dossiers de pensions des fonctionnaires, alors que le SCDF (SPF Finances) est responsable de leur paiement. L'ONAFTS finance les caisses d'allocations familiales, destinées à payer les prestations familiales. L'ONEM gère la branche de l'assurance chômage. Le paiement des allocations de chômage est pris en charge par plusieurs organismes de paiement comme les syndicats et la CAPAC (Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage). La branche 'indemnités' rassemble les indemnités d'incapacité de travail primaire (à cause de maladie ou d'accident), l'invalidité ainsi que les congés de paternité et maternité. Cette branche est gérée par l'INAMI. Les indemnités sont payées par les organismes assureurs : les mutualités et le CAAMI. Le FMP verse une indemnité aux victimes de maladies professionnelles. Le FAT contrôle la branche 'accidents du travail'. La Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins organise tous les aspects de la protection sociale des marins. Les allocations pour personnes handicapées constituent un système à part entière et ne font pas partie d'une gestion globale. Elles sont payées par le SPF Sécurité sociale.

Depuis 2008, la branche 'Soins de santé' des deux gestions globales a été scindée et constitue aujourd'hui un régime spécifique dont font également partie les fonctionnaires. Le financement de ce régime est pris en charge principalement par les gestions globales. L'INAMI est responsable des dépenses de soins de santé. Il finance le remboursement des frais de maladie par les organismes assureurs (mutualités et le CAAMI). En plus de leur mission d'assurance légale, les mutualités peuvent créer une assurance complémentaire.

ASSUJETTIS



ASSUJETTIS

PERCEPTION

GLOBALISATION ET RÉPARTITION

INSTITUTIONS

PAIEMENT DES PRESTATIONS

BÉNÉFICIAIRES

BRANCHES

1.2 Aperçu financier de la sécurité sociale en Belgique

La sécurité sociale relève de la compétence du gouvernement fédéral et est gérée en collaboration avec les partenaires sociaux (syndicats, organisations d'indépendants et organisations des employeurs).

La sécurité sociale est financée par des cotisations, des dotations de l'Etat, des recettes affectées et le financement alternatif.

Il existe plusieurs types de cotisations finançant la sécurité sociale. Les cotisations payées par les employeurs et par les travailleurs sont versées à l'ONSS, au même titre que les cotisations des fonctionnaires non nommés. Tous les fonctionnaires en service auprès des pouvoirs locaux (communes, CPAS, province, ...) versent leur cotisation à l'ONSSAPL. Tous les autres fonctionnaires nommés paient une cotisation ONSS sur le salaire moins élevée car leur employeur prend en charge une série de charges, notamment leur pension. Les indépendants doivent payer leur cotisation à l'INASTI.

Outre les cotisations, la sécurité sociale est financée par la subvention de l'Etat et le financement alternatif. La subvention de l'Etat est une dotation annuelle que le gouvernement fédéral verse à la sécurité sociale par le biais du SPF Sécurité sociale. Le financement alternatif comprend des recettes fiscales supplémentaires. Les recettes de la TVA, le précompte mobilier et les accises sur le tabac, principalement, sont prédéfinis pour une part comme financement alternatif de la sécurité sociale. En plus du financement alternatif, il existe aussi, pour la sécurité sociale, des recettes affectées provenant directement des impôts, comme les taxes sur les assurances voitures. Le financement alternatif et les recettes affectées sont encaissés par le SPF Finances et transférés vers l'ONSS et l'INASTI.

Financement de la sécurité sociale (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Recettes issues de:				
Cotisations	46.396.903.119	49.386.371.252	50.627.686.061	51.470.252.586
Subventions de l'Etat	16.474.310.698	17.417.704.000	18.273.400.000	21.119.631.238
Financement alternatif	11.292.017.760	12.589.889.669	12.655.462.727	14.066.203.407
TVA	9.751.401.968	10.997.591.980	10.998.347.995	12.422.427.880
Précompte mobilier	486.123.503	494.213.352	457.668.362	464.538.872
Accises sur le tabac	740.519.105	775.125.000	808.090.526	788.487.423
Autres sources de financement alternatif	313.973.184	322.959.337	391.355.846	390.749.232
Recettes affectées	2.408.816.970	2.427.680.533	2.610.374.746	2.519.944.712
Recettes diverses	1.417.957.213	1.689.506.396	2.100.666.303	2.454.702.891
Recettes totales	77.990.005.760	83.511.151.850	86.267.589.837	91.630.734.834

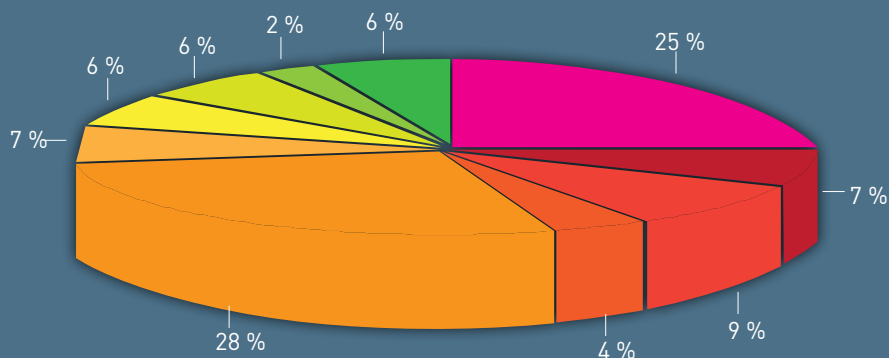
Source: SPF Sécurité sociale

Dépenses pour la couverture des risques sociaux (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Dépenses pour :				
Soins de santé	18.875.488.000	20.677.190.000	22.428.014.000	22.826.873.000
Incapacité de travail, lésions physiques et handicap	5.605.695.619	6.102.813.946	6.582.892.020	6.889.537.240
Chômage	6.600.844.965	6.712.209.147	7.844.135.124	7.790.579.706
Politique du marché du travail et politique en matière d'emploi	2.991.286.284	3.376.516.008	3.630.325.705	4.072.543.003
Vieillesse	21.485.024.487	23.239.097.705	24.635.164.576	25.570.435.628
Survie	5.826.317.298	6.137.014.529	6.361.178.548	6.422.739.610
Famille	5.006.105.123	5.340.918.852	5.515.710.795	5.662.325.375
Autres risques couverts	4.049.875.590	3.914.819.307	5.689.470.979	6.912.864.540
Frais de fonctionnement	2.102.261.423	2.176.517.656	2.253.940.889	2.313.359.060
Dépenses diverses	5.948.264.652	6.766.660.608	5.298.139.671	5.661.323.761
Recettes totales	76.992.329.104	82.833.187.903	88.202.601.152	91.681.180.923

Source: SPF Sécurité sociale

Répartitions des dépenses, en pourcentage (2009)



- Soins de santé et prestations de soins
- Incapacité de travail, lésions physiques et handicap
- Perte d'emploi ou incapacité à trouver du travail
- Politique du marché du travail et politique en matière d'emploi
- Vieillesse
- Survie
- Famille
- Autres risques couverts
- Frais de fonctionnement
- Dépenses diverses

Source : SPF Sécurité sociale

Les dépenses de la sécurité sociale sont composées pour quelque 92% d'allocations ou dépenses sociales. Les deux postes principaux sont ici les soins de santé et les pensions. 5 autres % environ consistent en des transferts vers d'autres institutions qui utilisent ces ressources pour procéder à des dépenses sociales. A titre d'exemple, citons une partie du financement des hôpitaux.

2. Soins de santé et prestations de soins

2.1 Aperçu des soins de santé

L'assurance soins de santé est, avec les pensions, le principal poste de dépenses en matière de sécurité sociale.

Elle permet à chaque habitant d'avoir accès aux soins de santé, en octroyant une intervention financière dans les coûts des visites chez le médecin ou le dentiste, des soins infirmiers, des séances de kinésithérapie, des admissions à l'hôpital, des séjours en maison de repos, ... En principe, l'assurance soins de santé intervient en remboursant une partie des coûts par l'intermédiaire de l'organisme assureur (mutualité). Le régime du tiers payant veille à ce que l'organisme assureur paie le prestataire de soins directement, de telle sorte qu'en cas d'interventions onéreuses, la facture du patient soit moins élevée. Ce régime était initialement destiné aux revenus plus modestes, mais il a été progressivement étendu.

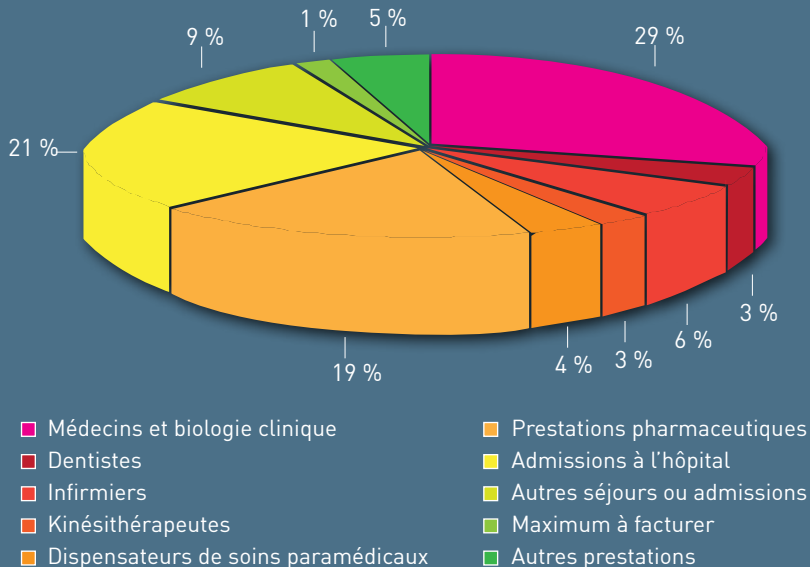
Pour être assuré contre les soins de santé, vous devez vous affilier ou vous inscrire à une mutualité ou à la CAAMI, la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité. La sécurité sociale finance les différents organismes assureurs, qui financent à leur tour les patients, dispensateurs de soins et établissements de soins. L'INAMI coordonne l'assurance soins de santé en collaboration avec les partenaires sur le terrain : les organismes assureurs, les syndicats, les organisations d'employeurs, ...

Les dépenses pour l'assurance soins de santé sont limitées par la norme de croissance. Cette dernière détermine quelle est la croissance maximale autorisée pour les dépenses destinées à l'assurance soins de santé. Elle est actuellement de 4,5 % supérieure à l'inflation. Si la croissance des dépenses est inférieure à la norme de croissance, l'excédent est versé au fonds pour l'avenir des soins de santé. En cas de déficits, des ressources peuvent être puisées dans ce fonds, pour combler les déficits.

Dépenses en matière de soins de santé (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Médecins et biologie clinique	5.608.139.000	6.135.935.000	6.637.649.000	6.658.263.000
Dentistes	585.283.000	671.825.000	733.995.000	756.408.000
Infirmiers	1.111.995.000	1.202.203.000	1.283.528.000	1.378.421.000
Kinésithérapeutes	445.990.000	503.183.000	549.049.000	580.007.000
Dispensateurs de soins paramédicaux	657.865.000	723.249.000	781.548.000	834.888.000
Prestations pharmaceutiques	3.550.294.000	3.955.511.000	4.120.388.000	4.249.222.000
Admissions à l'hôpital	4.082.249.000	4.460.061.000	4.709.407.000	4.833.925.000
Autres séjours ou admissions	1.758.747.000	1.815.166.000	1.970.072.000	2.105.340.000
Maximum à facturer	286.576.000	277.153.000	304.212.000	326.335.000
Autres prestations	788.350.000	932.904.000	1.032.100.000	1.104.064.000
Total	18.875.488.000	20.677.190.000	22.121.948.000	22.826.873.000

Dépenses en matière de soins de santé (en euros)



Source: INAMI

2.2 Prestations de santé

En cas de problème de santé, nous pouvons nous adresser à des dispensateurs de soins ou établissements de soins qui nous examinent et nous traitent. La première personne de contact est le généraliste. Bon nombre de patients ont un dossier médical global chez leur médecin. Chaque médecin traitant peut consulter ce dossier et ainsi établir un meilleur diagnostic, sur la base des antécédents médicaux. Si cela s'avère nécessaire, le médecin traitant peut orienter vers un spécialiste ou un hôpital. Le patient qui a été hospitalisé ou admis en maison de repos doit payer une partie de la facture. L'autorité fédérale intervient dans une partie du montant total de la facture.

Evolution du nombre de dispensateurs de soins disposant d'un cabinet

	2006	2007	2008	2009
Nombre de :				
Médecins	30.440	30.868	31.281	31.561
Médecins généralistes	12.415	12.336	12.273	12.272
Pédiatres	1.197	1.236	1.269	1.301
Gynécologues	1.233	1.265	1.317	1.331
Psychiatres	1.840	1.855	1.891	1.914
Chirurgiens	5.231	5.510	5.717	5.806
Médecins spécialistes	8.027	8.193	8.372	8.500
Médecins non spécialisés	497	473	442	437
Professions non médicales	53.561	59.397	57.937	59.217
Pharmaciens-biologistes	364	363	388	383
Dentistes	7.748	7.677	7.663	7.655
Infirmiers et sages-femmes	22.477	23.159	23.978	24.814
Kinésithérapeutes	17.451	17.544	17.716	17.786
Paramédicaux (opticiens, logopèdes, diététiciens, ...)	5.521	10.654	8.192	8.579

Source: INAMI

Nombre d'établissements de soins de santé en Belgique

	2007		2008		2009		2010	
	établissements	lits ou places	établissements	lits ou places	établissements	lits ou places	établissements	lits ou places
Hôpitaux généraux	142	54.915	141	54.849	136	54.745	131	54.784
Centres de rééducation fonctionnelle:	807	-	903	-	910	-	920	-
Dans un hôpital	599	-	693	-	702	-	726	-
En tant qu'établissement distinct	208	-	210	-	208	-	194	-
Maisons de repos	1.600	71.963	1.587	68.760	1.576	66.179	1.556	64.255
Maisons de repos et de soins (MRS) *	1.089	54.796	1.143	59.504	1.160	63.064	1.161	65.325
Centres de soins de jour	145	1.648	155	1.747	162	1.830	166	1.881
Centres de soins palliatifs	28	-	28	-	28	-	28	-
Maisons de soins psychiatriques	41	3.272	42	3.285	42	3.213	41	3.204
Hôpitaux psychiatriques	68	15.543	68	15.558	68	15.533	67	15.388
Centres d'habitation protégée	86	3.719	85	3.845	85	3.872	85	3.909

Source: INAMI et SPF Santé publique, Environnement et Sécurité de la Chaîne Alimentaire

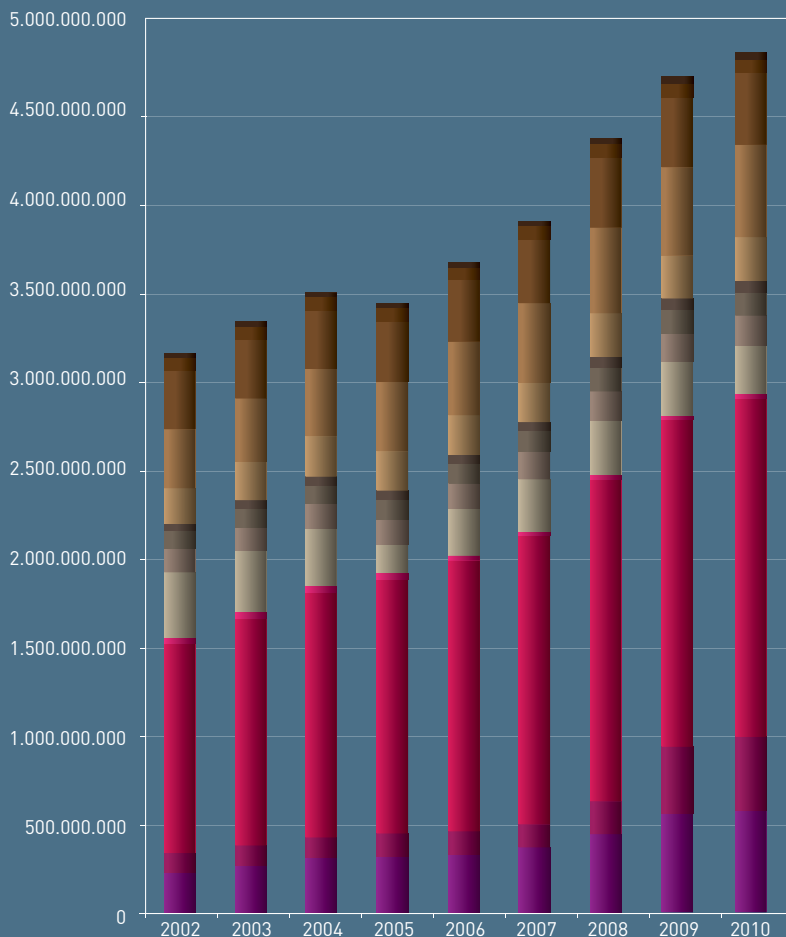
* Beaucoup de MRS sont également reconnues comme maisons de repos

Consommation de médicaments en Belgique (2010)

ATC	Médication pour:	Nombre de comprimés ou équivalents	Nombre de conditionnements	Nombre de doses (DDJ)	Dépenses nettes (en euros)
A	Système digestif	846.837.976	35.907.623	594.898.289	310.345.221
B	Sang	531.049.367	83.267.850	430.246.524	346.438.074
C	Maladies cardiaques et vasculaires	1.731.962.223	56.037.001	1.958.472.137	664.096.477
D	Affections dermatologiques	82.666.482	4.169.432	25.853.253	30.693.930
G	Organes génitaux et moyens contraceptifs	262.384.635	6.181.961	278.685.211	34.272.901
H	Affections hormonales	205.211.502	9.558.434	177.371.372	102.685.011
J	Médicaments antimicrobiens	213.823.076	31.227.510	137.285.256	375.642.559
L	Médicaments cancer et immunité	60.230.919	6.852.171	65.481.527	878.986.289
M	Système osseux et muscles	321.265.387	16.581.575	250.684.455	126.986.297
N	Système nerveux et antidépresseurs	896.429.774	107.087.449	533.256.897	524.063.751
P	Médicaments antiparasitaires	5.933.291	447.313	2.024.870	1.194.922
R	Système respiratoire	1.030.830.056	27.656.245	418.806.107	238.633.329
S	Organes sensoriels (yeux, etc.)	24.918.641	3.893.082	81.850.814	68.466.280
V	Divers (oxygène, etc.)	13.685.231	18.007.607	14.840.075	84.145.339
	Préparations magistrales	n.d.	19.406.248	n.d.	50.346.634

Source: INAMI

Evolution de la consommation de médicaments en Belgique : DDJ



- Divers (oxygène, etc.)
- Organes sensoriels (yeux, etc.)
- Système respiratoire
- Médicaments antiparasitaires
- Système nerveux et antidépresseurs
- Système osseux et muscles
- Médicaments cancer et immunité
- Médicaments antimicrobiens
- Affections hormonales
- Organes génitaux et moyens contraceptifs
- Affections dermatologiques
- Maladies cardiaques et vasculaires
- Sang
- Système digestif

Nombre d'actes ou de journées remboursé(e)s

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actes remboursés exécutés par:				
Médecins	518.788.297	551.108.237	571.472.485	571.764.205
Dentistes	20.316.010	24.199.561	26.984.391	27.843.504
Infirmiers	112.066.311	105.895.311	123.621.053	129.898.788
Kinésithérapeutes	36.996.130	37.150.549	37.481.335	37.764.627
Paramédecins (opticiens, orthopédistes, ...)	10.709.433	11.676.960	12.318.951	12.829.885
Prestations remboursées				
Médication	128.668.300	148.667.973	153.772.130	218.043.872
Rééducation fonctionnelle	21.643.329	27.947.691	29.555.022	31.482.772
Logopédie	3.572.053	3.643.673	3.737.519	3.880.703
Dialyse rénale	921.139	955.596	991.168	1.014.518
Séjours dans (nombre de jours remboursés):				
Hôpitaux	21.413.383	21.687.947	21.734.915	21.407.732
Maisons de repos et de soins, maisons de repos et centres de soins de jour	45.266.833	44.573.269	45.061.340	46.143.746
Hôpitaux psychiatriques et maisons de soins et centres d'habitation protégée	2.732.857	2.748.489	2.926.354	3.715.973
Autres prestations (soins palliatifs, patients chroniques, ...)	3.611.197	4.941.968	7.548.047	16.465.216

Source: INAMI

2.3 Médication et vaccination

La vaccination et la médication sont des moyens permettant de lutter contre les maladies. La vaccination est l'administration d'un remède qui renforce le système immunitaire contre les maladies et prévient largement l'apparition d'une maladie. La vaccination contre certaines maladies infantiles comme la poliomyélite est obligatoire pour chaque enfant. En Belgique, ces affections ont presque entièrement disparu. Les communautés flamande et française financent également une partie des campagnes de vaccination. La communauté germanophone est prise en charge par la communauté française.

	Nombre de vaccinations	Dépenses en euros
Vaccins poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et H, influenza B (Hib)	836.993	19.763.089
Oreillons, rougeole et rubéole	249.613	2.051.345
Méningocoques C	133.466	1.660.246
Pneumocoques	380.519	19.160.528

Source: INAMI

La consommation de médicaments en Belgique a toujours le vent en poupe. Elle est mesurée à l'aide de la DDJ (dose définie journalière), soit le nombre de doses journalières. Cette norme internationale mesure une consommation quotidienne, pour chaque substance. Il est ainsi possible de comparer plusieurs médicaments avec des doses différentes. La présente brochure ne reprend que les données des médicaments remboursés. Les médicaments sont répartis selon la classification internationale ATC. Cette classification a été introduite par la WHO (Organisation mondiale de la Santé) et indique les classes par une lettre.

Les données présentées ici sont, pour l'heure, des chiffres provisoires.

3. Allocations pour incapacité de travail, lésions physiques et handicap

La personne qui ne peut exercer son métier pour cause de maladie, d'accident ou d'affection physique est considérée comme en incapacité de travail. On reçoit pour cette période une indemnité d'incapacité de travail primaire.

Pendant la première année où elle ne peut exercer son métier, la personne relève du régime de l'incapacité de travail primaire. Dès la deuxième année, elle tombe dans le régime de l'invalidité. La personne peut réintégrer le marché du travail après une période d'invalidité.

En Belgique, chaque employeur est tenu de souscrire une assurance accidents du travail auprès d'un assureur privé agréé. Les accidents du travail avec un degré d'incapacité inférieur à 20 % sont gérés par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire du FAT. Les autres accidents du travail sont, eux, gérés par l'assureur privé.

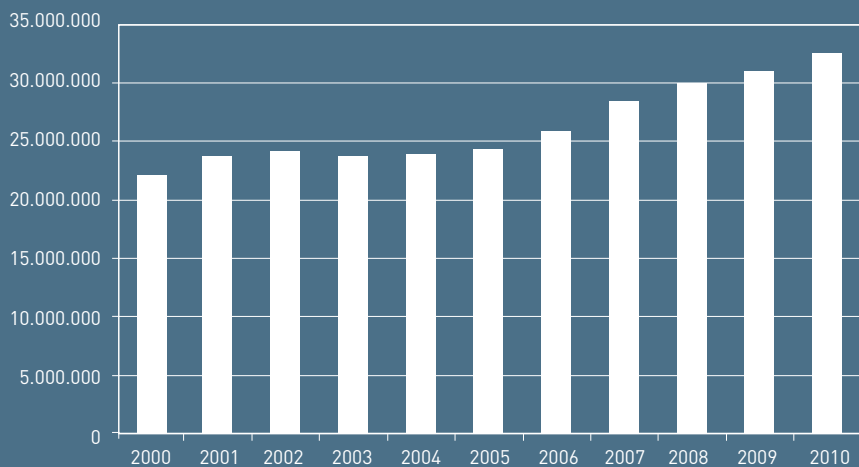
Les victimes de maladies professionnelles peuvent introduire une demande d'indemnités. Un examen est alors effectué par des spécialistes, pour s'assurer que la maladie découle bel et bien de son métier. Si c'est le cas, la maladie peut être reconnue comme maladie professionnelle.

Nombre de cas de maladies (bénéficiaires d'allocations d'incapacité de travail primaires) et nombre de personnes invalides

	2006	2007	2008	2009
Nombre de cas de maladies (personnes en incapacité de travail primaire)	375.216	396.182	407.334	403.354
Nombre de jours de maladie rémunérés (personnes en incapacité de travail primaire)	26.028.279	28.592.577	30.347.543	31.329.688
Nombre de personnes invalides	233.755	242.086	250.705	264.668
Dépenses (en euros) pour:				
Incapacité de travail primaire	937.195.000	1.049.767.000	1.165.264.000	1.275.066.000
Invalité	2.436.313.000	2.611.737.000	2.865.876.000	3.107.388.000
Dépenses totales	3.373.508.000	3.661.504.000	4.031.140.000	4.382.454.000

Source : INAMI

Evolution du nombre de jours d'incapacité primaire



Source: INAMI

Personnes avec un handicap

	2007	2008	2009	2010
Nombre de personnes handicapées	272.358	279.628	296.499	309.016
Personnes handicapées non âgées	139.685	145.209	154.586	160.338
Personnes handicapées âgées	132.673	134.419	141.913	148.678
Nombre de cartes de stationnement en circulation	264.660	283.538	307.053	322.903
Nombre de cartes de réduction en circulation pour les transports publics	-	-	-	8.449
Dépenses annuelles pour les allocations (en euros)	1.481.256.000	1.592.253.000	1.710.500.000	1.761.400.000

Source: SPF Sécurité sociale

Allocations pour les victimes d'un accident du travail

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'allocations pour des victimes d'un accident du travail avec lésions permanentes :	137.264	143.282	149.273	103.602
Avec moins de 20 % d'incapacité de travail	83.094	89.850	96.763	103.602
Avec plus de 20 % d'incapacité de travail	54.170	53.432	52.510	-
Allocations et indemnités pour victimes avec lésions permanentes	92.676	90.028	87.205	84.043
Dépenses (en euros) pour :				
Rentes pour victimes avec lésions permanentes	188.608.987	202.218.601	217.323.855	92.351.602
Avec moins de 20 % d'incapacité de travail	64.044.889	74.447.081	83.013.443	92.351.602
Avec 20% d'incapacité de travail ou plus	124.564.098	127.771.520	134.310.412	-
Allocations et indemnités pour victimes de lésions permanentes	73.248.000	75.117.000	73.868.000	70.647.000
Frais médicaux et prothèses	6.417.919	6.369.566	6.173.623	6.244.013
Dépenses totales	268.274.906	283.705.168	297.365.478	169.242.614

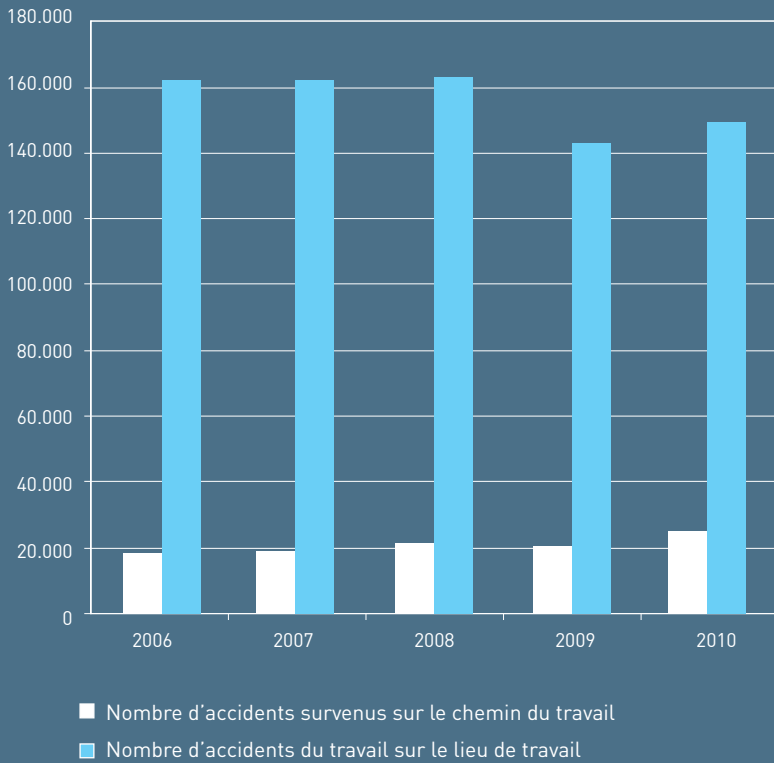
Source: FAT

Allocations pour des victimes d'une maladie professionnelle

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'allocations pour des victimes d'une maladie professionnelle résultant en					
Incapacité de travail temporaire	442	411	445	430	454
Incapacité de travail permanente pour cause de :					
Silicose	12.793	11.662	10.624	9.677	8.796
Amiante	1.910	1.833	1.798	1.756	1.700
Autres maladies professionnelles	48.083	47.600	47.026	46.493	45.905
Nombre de personnes ayant une incapacité de travail permanente	62.786	61.095	59.448	57.926	56.401
Dépenses (en euros) pour compenser :					
Incapacité de travail temporaire	4.863.377	4.999.697	4.766.515	4.937.501	5.629.586
Incapacité de travail permanente pour cause de :					
Silicose	50.159.186	46.518.458	43.123.017	39.605.055	41.629.267
Amiante	11.078.672	11.603.575	12.785.250	12.985.189	13.536.941
Autres maladies professionnelles	132.056.218	131.527.926	134.996.209	135.115.690	149.668.832
Dépenses totales	198.157.453	194.649.656	195.670.991	192.643.435	210.464.626

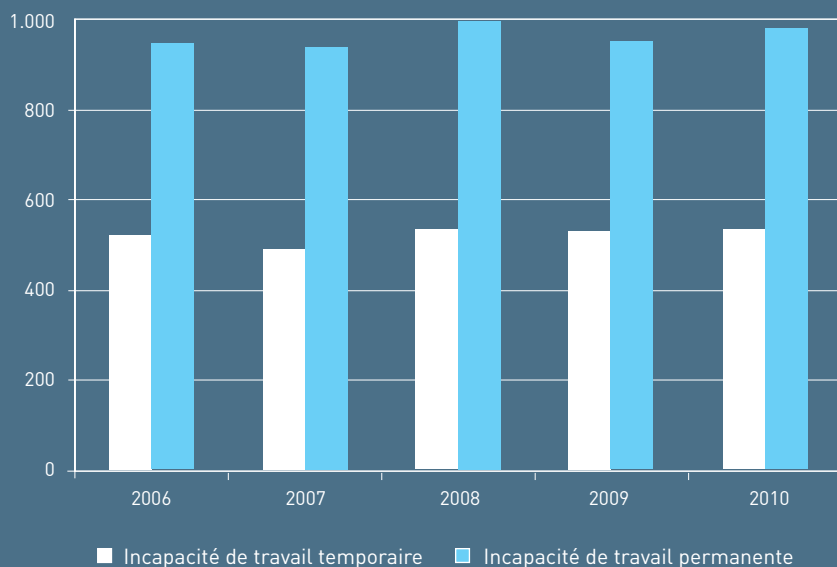
Source : FMP

Evolution du nombre de nouveaux accidents du travail déclarés



Source: FAT

Evolution du nombre de maladies professionnelles reconnues pendant l'année



Source : FMP

Les victimes d'un risque professionnel comme un accident du travail ou une maladie professionnelle perçoivent une allocation de la sécurité sociale, pour compenser la perte de revenus.

4. Chômage

Le fait de ne pas pouvoir garder ou trouver un emploi rémunéré peut être lourd de conséquences sur le plan financier. La sécurité sociale offre ainsi au chômeur une compensation pour la perte de revenus et prévoit des allocations de chômage sous différentes formes : chômage complet ou temporaire lorsque la situation économique de l'employeur est moins bonne. Pour avoir droit à une allocation de chômage, il faut déjà avoir travaillé. Les jeunes qui ont terminé leurs études et qui, après 9 mois de recherche d'emploi, n'ont toujours pas trouvé de travail bénéficient d'allocations d'attente.

Les marins bénéficient d'un régime spécifique et bénéficient d'indemnités d'attente entre deux voyages en mer.

En cas de faillite, les indépendants peuvent bénéficier d'une assurance faillite temporaire. Pendant cette période, ils peuvent s'adapter à leur nouvelle situation et chercher un nouvel emploi.

Nombre d'allocations de chômage

	2007	2008	2009	2010
Chômage indemnisé	690.623	657.393	683.148	683.380
Chômeurs demandeurs d'emploi	341.887	322.899	352.113	356.849
Chômeurs non-demandeurs d'emploi	232.284	226.092	221.093	216.563
Chômeurs plus âgés indemnisés (à cause de l'âge)	107.939	100.844	94.801	89.193
Prépensionnés	113.579	114.151	115.552	117.509
Chômeurs après études	116.452	108.403	109.943	109.967
Nombre de journées indemnisées	196.719.723	187.536.480	194.754.225	194.824.791
Chômage temporaire				
Nombre de chômeurs économiques	119.949	134.737	210.864	173.286
Nombre de journées indemnisées	9.365.304	10.132.569	18.905.837	15.389.969
Allocations d'attente pour marins				
Nombre d'indemnités d'attente versées	141	131	130	111
Nombre de journées indemnisées	37.791	35.426	33.193	28.198
Assurance faillite pour indépendants				
Nombre de cas	443	474	768	834
Nombre de mois indemnisés	2.598	4.197	6.564	5.822
Nombre total de bénéficiaires d'une allocation de chômage	811.156	792.735	894.911	857.499
Taux de chômage	7,5 %	7,0 %	8,0 %	8,4 %
Taux d'emploi	62,0 %	62,4 %	61,6 %	62,0 %

Source: ONEM, CSPM, INASTI et DGSIE

Dépenses dans le cadre de l'assurance chômage (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Chômage indemnisé	6.215.977.722	6.276.086.276	6.783.030.930	6.909.694.202
Chômage temporaire	3x81.410.369	430.637.359	1.052.998.907	872.801.584
Allocations d'attente en faveur des marins	1.698.457	1.694.563	1.918.651	2.446.000
Assurance faillite pour travailleurs indépendants	1.758.417	3.790.950	6.186.636	5.637.920
Dépenses totales	6.600.844.965	6.712.209.147	7.844.135.124	7.790.579.706

Source : FMP

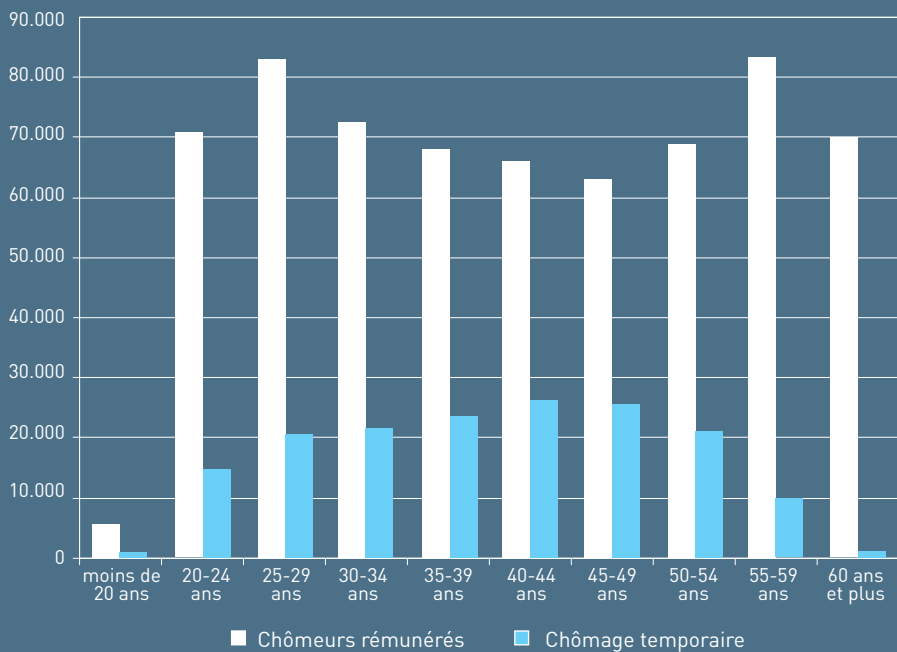
Les mesures de crise en 2010

	Nombre total de versements	Nombre moyen de versements mensuels	Dépenses
Chômage temporaire pour les employés	53.990	4.499	19.643.321
Crédit-temps de crise (mi-temps ou 1/5e)	17.083	1.424	3.998.432
Plan de recrutement 'win-win' (nombre de contrats conclus)	51.467 contrats	17.998 contrats	162.690.524
Prime de crise pour les ouvriers licenciés	27.290	-	30.984.799
Régime d'entreprises en restructuration	118 entreprises	-	30.068.963
Adaptation temporaire collective du temps de travail	-	-	-

Source : ONEM

En 2010, le gouvernement a mis en place une série de mesures anticrise temporaires. Ces mesures soutenaient aussi bien les personnes ayant perdu leur emploi à cause de la crise que les employés d'entreprises en difficulté.

Nombre de chômeurs répartis en fonction de leur catégorie d'âge (2010)



Source: ONEM

5. Politique du marché du travail et politique d'activation

5.1 Politique du marché du travail

La sécurité sociale veille également au bien-être des travailleurs. Un bon équilibre vie professionnelle – vie privée améliore le bien-être de tout un chacun. La sécurité sociale propose à cet effet une série de possibilités comme l'interruption de carrière ou le crédit-temps. Il est également possible d'interrompre sa carrière entièrement ou partiellement pour aider un proche ou un membre de la famille ou lui prodiguer des soins palliatifs.

Le système des titres-services, créé pour lutter contre le travail en noir, aide également les personnes professionnellement très actives à se décharger d'une série de tâches et crée, dans le même temps, de l'emploi.

5.2 Politique d'activation

La sécurité sociale tente également, par activation, d'aider les personnes qui ont du mal à trouver un emploi, afin qu'elles (ré)intègrent le marché du travail. Cette aide se présente sous la forme d'une politique active centrée sur les personnes confrontées à des difficultés, comme les jeunes, les chômeurs de longue durée et les chômeurs plus âgés. Ces groupes cibles sont activés au moyen de subventions des contrats de travail qui leur sont destinés. L'employeur peut utiliser une partie des allocations de chômage pour payer le salaire du travailleur. Il existe également une série de projets comme les contrats SINE, les plans Activa pour les chômeurs de longue durée ou les premiers emplois pour les jeunes. Outre ces projets, les titres-services peuvent aider certaines personnes à trouver un emploi. Les travailleurs subventionnés à l'aide de titres-services bénéficient d'un emploi à part entière. Le régime des ALE a, dans une large mesure, été transposé en un système de titres-services. En plus des subventions de contrats de travail, l'ONEM organise des formations professionnelles spécifiques pour que les chômeurs aient davantage la possibilité de se réorienter sur le marché du travail.

L'activation de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration est le terrain d'action des CPAS, mais est subventionnée par les pouvoirs publics fédéraux, afin de favoriser l'occupation sociale et la réintégration du marché du travail.

Nombre de travailleurs salariés qui choisissent une interruption de carrière ou un crédit-temps

	2007	2008	2009	2010
Interruption de carrière	71.781	72.386	72.249	72.208
Réduction des prestations partielles	63.335	64.358	65.220	65.882
Réduction des prestations complètes	8.447	8.028	7.029	6.326
Crédit-temps	111.668	118.857	127.746	132.319
Réduction des prestations partielles	100.216	108.526	118.740	123.922
Réduction des prestations complètes	11.452	10.332	9.006	8.397
Total	183.449	191.243	199.995	204.527

Source : ONEM

Nombre de travailleurs prenant congé pour soigner un proche

	2007	2008	2009	2010
Congé pour :				
Assistance médicale	5.554	6.602	7.818	8.875
Réduction des prestations	4.353	5.295	6.373	7.297
Interruption complète des prestations	1.202	1.307	1.445	1.579
Soins palliatifs	205	215	227	228
Réduction des prestations	46	55	62	59
Interruption complète des prestations	159	160	165	169
Total	5.759	6.817	8.045	9.104

Source : ONEM

Nombre de prépensionnés

	2007	2008	2009	2010
Nombre de prépensionnés :				
Prépension à mi-temps	702	617	582	624
Prépension à temps plein	113.618	115.347	117.529	120.322
Avec dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	113.579	114.151	115.552	117.509
Sans dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	39	1.196	1.976	2.812
Prépensions pour marins	78	56	42	32
Nombre total de prépensionnés	114.398	116.020	118.153	120.946

Source : ONEM et CSPM

Dépenses dans le cadre de la politique du marché du travail

	2007	2008	2009	2010
Interruption de carrière	200.297.210	205.979.305	204.578.377	201.187.014
Crédit-temps	337.348.440	369.418.866	399.331.027	416.744.322
Prépensions	1.360.258.588	1.443.470.265	1.502.475.965	1.591.986.043
Congé pour assistance médicale	22.325.257	27.114.050	32.822.284	37.228.260
Congé pour soins palliatifs	754.901	814.509	870.987	881.980
Dépenses totales	1.920.984.396	2.046.796.994	2.140.078.639	2.248.027.619

Source : ONEM et CSPM

Nombre de prépensionnés - répartition par catégorie d'âge (*)

	2007	2008	2009	2010
Nombre de prépensionnés dans la catégorie d'âge:				
50 à 54 ans	3.577	3.024	2.708	2.388
Prépension à temps plein	3.577	3.024	2.708	2.388
Sans dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	25	637	845	986
Avec dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	3.552	2.387	1.863	1.402
Prépension à mi-temps	-	-	0	0
55 à 59 ans	40.846	39.443	37.833	37.080
Prépension à temps plein	40.384	39.062	37.489	36.714
Sans dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	13	529	1.072	1.708
Avec dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	40.370	38.534	36.417	35.007
Prépension à mi-temps	462	381	344	366
60 ans et plus	69.897	73.497	77.570	81.478
Prépension à temps plein	69.657	73.261	77.331	81.220
Sans dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	0	31	60	119
Avec dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	69.657	73.230	77.272	81.101
Prépension à mi-temps	240	236	238	258
Total	114.320	115.964	118.111	120.946
Prépension à temps plein	113.618	115.347	117.529	120.322
Sans dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	39	1.196	1.976	2.812
Avec dispense d'inscription en tant que demandeur d'emploi	113.579	114.151	115.552	117.509
Prépension à mi-temps	702	617	582	624

Source : ONEM

(*) Aucun détail n'est disponible pour les marins. Ils ne sont donc pas repris dans ce tableau.

Utilisation des titres-services

	2007	2008	2009	2010
Nombre de titres-services émis	53.453.329	73.993.322	78.673.829	97.182.359
Parmi lesquels sous forme électronique	4.090.964	8.795.338	9.944.747	13.802.411
Nombre de personnes occupées au moyen de titres-services (*)	59.809	77.507	93.473	105.098
Nombre d'utilisateurs actifs	449.899	581.051	665.884	760.702
Parmi lesquels utilisateurs électroniques	n.d.	n.d.	82.072	102.228
Nombre d'entreprises de titres-services agréées	1.720	2.130	2.499	2.664
Parmi lesquelles également pour titres-services électroniques	684	959	1.311	1.616

Source : ONEM et ONSS

(*) Il s'agit des données sur l'emploi du dernier trimestre de l'année.

Nombre d'activations de chômeurs

	2007	2008	2009	2010
Activation de chômeurs par :				
ALE	1.328	1.431	1.465	1.425
Programme de transition professionnelle	5.748	5.756	5.693	5.213
Contrats SINE	8.713	10.212	11.093	11.626
Plans Activa (y compris plan 'win-win')	38.257	39.674	34.252	45.781
Premiers emplois	729	506	439	251
Mesures de formation	2.705	2.644	2.163	2.390
Complément de reprise du travail	4.605	7.192	9.029	13.060
Total	62.084	67.415	64.134	79.746

	2007	2008	2009	2010
Activation d'ayants droit au revenu d'intégration et intégration sociale				
Activation (via Activa, SINE et programme de transition professionnelle)	1.458	1.642	1.573	1.500
Occupation à l'aide des CPAS	19.829	19.390	19.994	21.554
Prime d'encadrement et de formation	675	572	411	377
Total	21.962	21.604	21.978	23.431

Nombre total de chômeurs activés	84.046	89.019	86.112	103.177
---	---------------	---------------	---------------	----------------

Source : ONEM et SPP Intégration sociale

Dépenses dans le cadre d'une politique d'activation

	2007	2008	2009	2010
Activation de chômeurs par :				
ALE	11.454.130	13.148.873	13.784.944	13.623.898
Programme de transition professionnelle	27.959.019	28.106.061	28.275.248	25.993.782
Contrats SINE	47.748.639	55.780.210	60.631.887	63.640.620
Plans Activa (y compris plan 'win-win')	176.971.763	184.465.115	158.214.792	287.456.547
Premiers emplois	2.940.184	2.104.554	1.834.793	1.077.755
Mesures de formation	11.003.986	11.104.553	9.163.894	10.221.482
Complément de reprise du travail	9.515.172	15.443.932	19.801.581	28.685.069
Total	287.592.892	310.153.299	291.707.138	430.699.153
Subsides pour les titres-services	652.874.693	882.412.712	1.051.040.733	1.231.375.000
Activation d'ayants droit au revenu d'intégration et intégration sociale				
Activation (Activa, SINE et programme de transition professionnelle)	6.273.408	6.693.370	6.210.807	5.895.381
Occupation à l'aide des CPAS	122.724.561	129.783.196	140.843.978	156.141.136
Prime d'encadrement et de formation	836.335	676.438	444.410	404.714
Total	129.834.304	137.153.003	147.499.195	162.441.231
Total	1.070.301.888	1.329.719.014	1.490.247.066	1.824.515.384

Source : ONEM et SPP Intégration sociale

6. Vieillesse

La vieillesse est un risque social qui survient à la suite d'une diminution de revenu due à un âge plus élevé et qui, par conséquent, peut conduire à la pauvreté. C'est sous cet angle qu'une pension de retraite a vu le jour. Ce revenu de remplacement destiné aux travailleurs est censé éviter que la cessation de toute activité professionnelle ne mène à la pauvreté.

En Belgique, l'âge légal de la pension est de 65 ans ou après une carrière complète de 45 ans. Le montant de la pension est fixé sur la base de la durée de la carrière et sur la base des revenus indexés gagnés tout au long de la carrière. Les personnes ayant travaillé au moins 2/3 d'une carrière ont au moins droit à une pension minimum, corrigé avec une fraction. Les pensions de retraite les plus faibles sont complétées par une prime ou des allocations. Chaque personne a droit, pour les années de travail en tant que travailleur salarié, travailleur indépendant ou fonctionnaire, à une pension équivalente au montant accumulé pendant ces années.

Toute personne de plus de 65 ans peut revendiquer la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) si ces revenus sont trop faibles. La GRAPA remplace l'ancien système du revenu garanti. Elle garantit à chaque personne âgée un revenu minimal, quel que soit son passé professionnel, et n'est accordée qu'après un examen des moyens d'existence de la personne âgée.

Nombre de personnes percevant une allocation de vieillesse

	2007	2008	2009	2010
Pension de retraite	1.597.587	1.624.597	1.656.240	1.668.445
Ayants droit à une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ou un revenu garanti aux personnes âgées	88.868	93.634	98.758	99.149
Ayants droit à une rente de vieillesse	638.070	602.096	566.576	531.986

Source : ONP et SdPSP

Nombre d'allocations de vieillesse

	2007	2008	2009	2010
Pensions				
Pensions de vieillesse	2.127.960	2.165.013	2.210.768	2.234.811
Subsides, allocations et primes	75.401	70.403	67.131	63.784
Bonus de pension	-	11.310	31.935	48.915
Ayants droit à une garantie de revenus pour personnes âgées (GRAPA) ou un revenu garanti aux personnes âgées	88.868	93.634	98.758	99.149
Rentes	638.070	602.096	566.576	531.986
Nombre total d'allocations de pension	2.930.299	2.942.456	2.975.168	2.978.645

Source : ONP et SdPSP

Les pensions constituent une des préoccupations majeures du régime de sécurité sociale, à cause du vieillissement. Les effets de la vague de départs à la retraite de la génération du 'baby boom' se font progressivement ressentir. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse du taux de natalité font en sorte qu'un nombre plus réduit de personnes doivent payer davantage de pensions et pendant une plus longue durée.

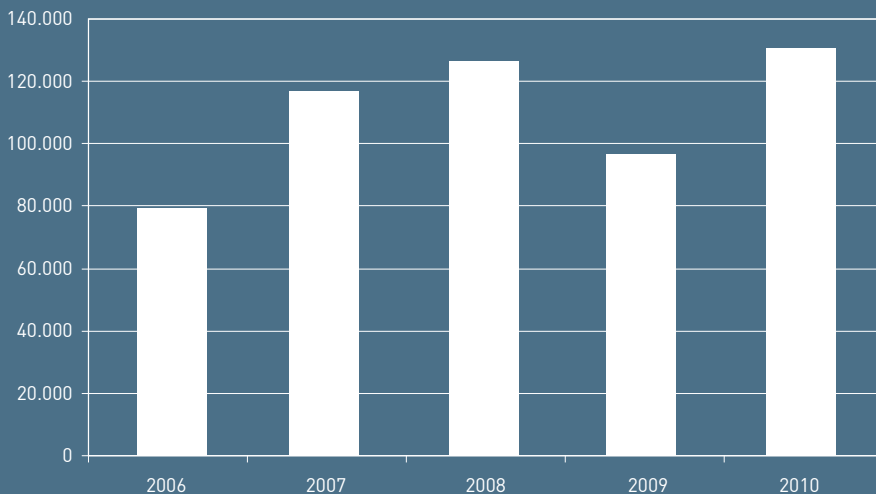
Dépenses destinées aux seniors (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Pensions				
Pensions de retraite	20.155.287.944	21.840.327.985	23.221.678.309	24.153.976.878
Pécule de vacances	685.942.075	725.533.093	745.163.482	753.819.787
Allocations, indemnités et primes spécifiques	101.191.074	99.468.100	95.447.375	90.024.823
Dépenses totales pour les pensions	20.942.421.093	22.665.329.179	24.062.289.166	24.997.821.487
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et revenu garanti aux personnes âgées				
	354.663.045	391.585.222	407.107.863	415.122.707
Rentes				
	187.940.349	182.183.305	165.767.547	157.491.435
Dépenses destinées aux seniors	21.485.024.487	23.239.097.705	24.635.164.576	25.570.435.628

Source : ONP et SdPSP

Les dépenses pour le secteur des pensions augmentent constamment chaque année de plus de 5%. Cela contraste avec l'évolution « capricieuse » de l'augmentation du nombre de pensions. La différence dans cette évolution peut être imputée à différents facteurs. Ce graphique donne le nombre des nouvelles pensions. Les personnes qui ont travaillé à la fois comme salarié et indépendant reçoivent deux plus petites pensions. La baisse relative de 2009 par rapport à l'année précédente peut être imputée à l'âge plus élevé de l'âge de la retraite pour les femmes et au bonus pension. Les personnes arrêtent toutefois de travailler de plus en plus tôt d'autres façons comme par exemples via la pension anticipée, en principe une branche de l'assurance chômage, ou via une autre indemnité. Cela permet de s'assurer que des personnes soient reprises plus tard qu'autrefois dans le régime des pensions. Nous constatons une tendance à la hausse du nombre de nouvelles pensions.

Nombre de nouveaux ayants droit à la pension



Source : ONP et SdPSP

Il existe une grande différence entre le nombre de pensionnés qui reçoivent une pension et le nombre de pensions. Le système de retraite belge est construit différemment selon que vous soyez salarié, indépendant ou fonctionnaire. Beaucoup de personnes ont travaillé dans plus d'un de ces régimes au cours de leur vie. Ils reçoivent pour chaque régime dans lequel ils ont travaillé une plus petite pension. C'est la raison pour laquelle il y a plus d'indemnités de retraite que de pensionnés.

7. Survie

Le décès d'un partenaire peut être synonyme d'affliction, de manque, mais aussi de diminution du revenu du ménage. La sécurité sociale protège le conjoint ou le parent survivant d'une personne décédée. Dans la sécurité sociale belge, ce droit est dérivé de la personne décédée.

La sécurité sociale peut octroyer une allocation aux partenaires de personnes décédées, sous la forme d'une pension de survie. Cette dernière peut être combinée d'une manière limitée avec des revenus professionnels ou une pension de retraite, dès l'âge de 45 ans.

Les survivants d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ont droit à une rente viagère dans le cas d'un partenaire survivant ou temporaire dans le cas d'enfants à charge.

La pension de survie pour les hommes et les femmes

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'ayants droit				
Nombre de femmes	524.235	518.489	515.213	511.149
Combinaison pension de survie - pension de retraite	271.580	271.655	272.704	269.752
Pension de survie sans pension de retraite	252.655	246.834	242.509	241.397
Nombre d'hommes	12.807	12.985	13.368	13.832
Combinaison pension de survie - pension de retraite	10.554	10.607	10.776	11.050
Pension de survie sans pension de retraite	2.253	2.378	2.592	2.782
Nombre total d'ayants droit à une pension de survie	537.042	531.474	528.581	524.981
Dépenses (en euros)	5.719.631.382	6.027.500.641	6.251.243.898	6.334.459.881

Source : ONP et SdPSP

La pension de survie a été introduite à une époque où bon nombre d'hommes allaient travailler pendant que la femme gérait le ménage. Elle a été instaurée pour prévenir qu'en cas de décès de l'homme en tant que seule source de revenus, la famille se retrouve sans revenus et soit, de ce fait, plongée dans la pauvreté. A l'avenir, ce régime deviendra moins important, à cause de l'avènement des ménages à deux revenus.

Les ayants droit après le décès d'une victime à cause d'un accident du travail

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'ayants droit après le décès d'une victime	20.619	20.070	19.349	-
Nombre d'ayants droit à un supplément sur l'allocation	7.724	7.433	7.081	6.708
Nombre de nouvelles indemnités de décès versées pendant l'année	96	96	96	0
Dépenses annuelles				
Aux ayants droit	18.352.000	18.593.000	18.079.000	17.481.000
Allocations et indemnités forfaitaires	10.078.000	10.025.000	9.633.000	9.187.000
Indemnités de décès	346.000	370.000	368.000	370.000
Dépenses totales (en euros)	28.776.000	28.988.000	28.080.000	27.038.000

Source : FAT

Les ayants droit à une indemnité annuelle à la suite du décès d'une victime à cause d'une maladie professionnelle

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'ayants droit après le décès d'une victime de				
Silicone	10.240	9.869	9.482	9.178
Amiante	2.079	2.168	2.283	2.315
Autres maladies professionnelles	1.142	1.124	1.132	1.046
Nombre total d'ayants droit	13.461	13.161	12.897	12.539

Nombre de personnes décédées pendant l'année à cause de				
Silicone	343	418	331	304
Amiante	187	192	202	134
Autres maladies professionnelles	43	49	55	49
Nombre total de personnes décédées pendant l'année	573	659	588	487

Indemnités aux victimes de				
Silicone	46.409.441	46.929.279	45.872.911	45.144.830
Amiante	9.025.969	10.197.476	10.975.665	10.987.373
Autres maladies professionnelles	4.896.169	5.082.277	5.200.919	5.109.526
Dépenses totales (en euros)	60.331.579	62.209.032	62.049.495	61.241.729

Source : FMP

8. Famille

8.1 Prestations familiales

L'autorité souhaite aider financièrement les familles avec enfants. Elle a donc mis sur pied une série d'allocations. Lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, chaque famille perçoit une allocation de naissance ou une prime d'adoption. Après la naissance, la famille bénéficie en principe d'allocations familiales pour chaque enfant, et qui, dans le cas d'orphelins accueillis ou d'enfants handicapés, sont majorées. Les parents d'enfants scolarisés perçoivent une allocation scolaire ou un supplément d'âge.

8.2 Congé pour les parents

L'assurance maternité garantit un revenu de remplacement aux femmes enceintes, pour qu'elles puissent se reposer quelque temps. La femme peut demander cette prestation avant et après l'accouchement. En cas d'allaitement, elle peut aussi bénéficier d'une allocation. Les pères peuvent eux aussi prendre un congé de maternité après la naissance de leur enfant. Cette réglementation s'applique également en cas d'adoption, sous la forme d'un congé d'adoption.

Nombre d'allocations familiales

	2007	2008	2009	2010
Nombre d'allocations familiales	2.470.614	2.519.792	2.549.251	2.578.086
Nombre d'allocations familiales majorées (y compris suppléments d'âge)	335.314	333.453	330.982	344.263
Nombre de suppléments pour les familles monoparentales	64.503	78.395	81.253	93.232
Nombre d'allocations de naissance	113.135	117.228	117.582	119.432
Nombre de primes d'adoption	423	368	439	465
Nombre de primes scolaires et suppléments d'âge	1.114.600	1.512.538	2.107.414	2.158.175

Source : ONAFTS et ONSS

Dépenses de prestations familiales (en euros)

	2007	2008	2009	2010
Allocations familiales	4.283.375.432	4.547.799.239	4.750.230.117	4.855.647.491
Allocation de naissance et prime d'adoption	103.295.762	111.124.034	114.202.524	115.498.660
Total des dépenses	4.449.888.167	4.733.399.800	4.876.313.005	4.982.325.375

Source : ONAFTS et ONSS

Nombre de familles bénéficiaires en fonction du nombre d'enfants

	2007	2008	2009	2010
Avec 1 enfant	667.194	684.093	695.642	704.232
Avec 2 enfants	516.961	529.388	536.761	542.920
Avec 3 enfants	170.680	173.128	174.625	175.588
Avec 4 enfants	43.761	43.838	44.323	44.399
Avec 5 enfants ou plus	14.972	14.961	15.244	15.278
Nombre total de familles bénéficiaires	1.413.568	1.445.408	1.466.595	1.482.417

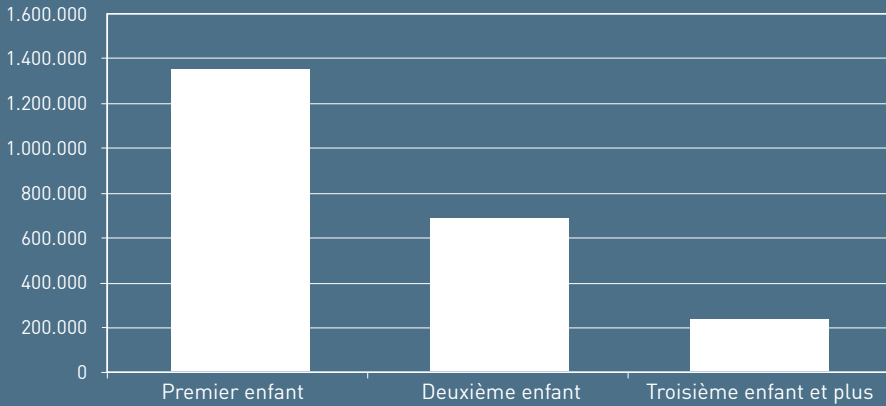
Source : ONAFTS et INASTI

Dépenses pour les congés des parents (en euros)

	2006	2007	2008	2009
Congé de maternité	363.117.625	377.018.972	409.547.231	425.402.610
Ecartement	56.926.564	59.760.306	64.332.345	65.600.293
Congé de paternité	31.115.154	32.934.836	36.319.896	35.550.511
Congé d'adoption	630.344	697.805	732.028	995.134
Congé parental	79.442.235	85.805.037	96.587.552	111.849.242
Total	531.231.922	556.216.956	607.519.052	639.397.790

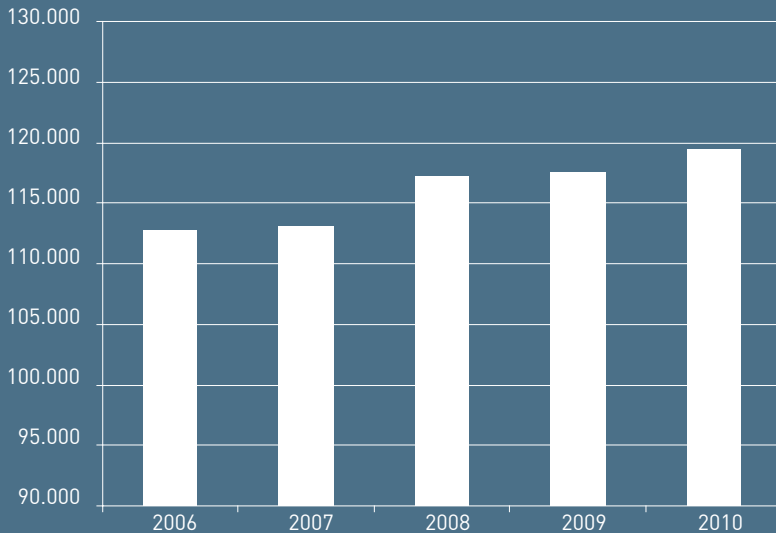
Source : INAMI et ONEM

Nombre d'enfants bénéficiaires (2010)



Source : ONAFTS et INASTI

Nombre de versements d'allocations de naissance



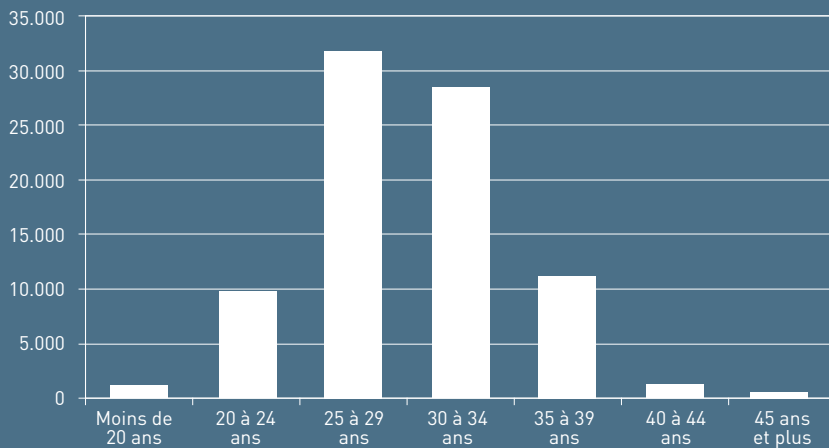
Source : ONAFTS et INASTI

Nombre de personnes et nombre de jours de congé pour les parents

	2006	2007	2008	2009
Congé de maternité				
Nombre de cas	85.024	85.533	87.629	87.893
Nombre de jours	6.925.084	7.031.324	7.265.742	7.279.249
Ecartement				
Nombre de cas	27.874	28.573	29.475	30.311
Nombre de jours	1.865.751	1.919.878	1.946.101	1.942.649
Congé de paternité				
Nombre de cas	55.500	57.452	61.247	57.790
Nombre de jours	373.764	386.759	413.069	392.314
Congé d'adoption				
Nombre de cas	237	267	268	361
Nombre de jours	8.905	8.663	8.342	11.676
Congé parental				
Nombre de cas	31.507	34.111	37.619	44.389
Nombre de jours	9.241.604	9.994.553	11.024.755	13.072.021

Source : INAMI et ONEM

Nombre de congés de maternité selon l'âge



Source : INAMI

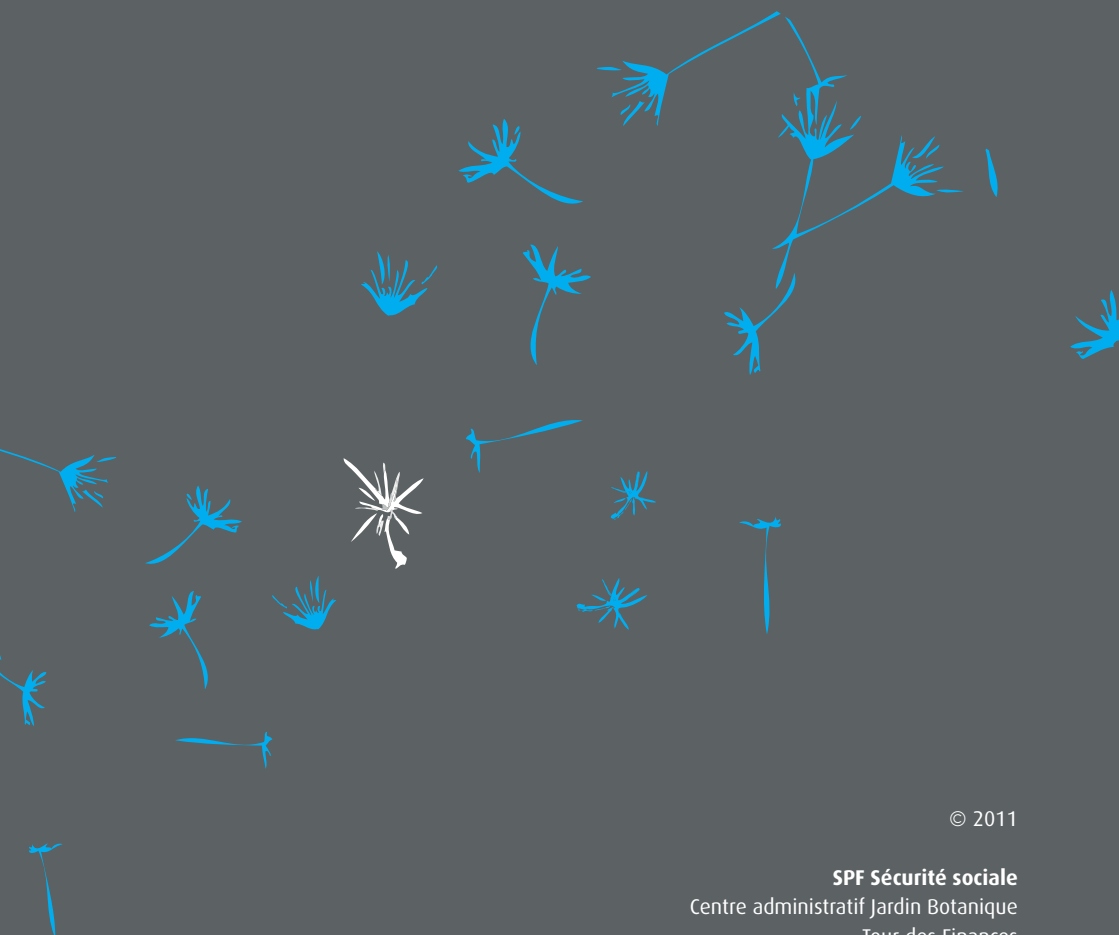
Lexique explicatif

Institutions fédérales mentionnées dans la brochure

DGSIE	Direction générale Statistiques et informations économiques, un service du SPF Economie, ex-INS: Institut national des statistiques
SCDF	Service central des dépenses fixes, un service du SPF Finances
OSSOM	Office de sécurité sociale d'outre-mer
FAT	Fonds des accidents du travail
FMP	Fonds des maladies professionnelles
CSPM	Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins
CAAMI	Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité
SdPSP	Service des pensions du secteur public
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ONAFTS	Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
ONSS	Office national de sécurité sociale
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
ONP	Office national des pensions
CAPAC	Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage
ONEm	Office national de l'emploi

Termes

GRAPA	Garantie de revenus aux personnes âgées, une allocation destinée aux personnes âgées qui n'ont pas accumulé de droits à la pension, ou pas suffisamment. Succède au revenu garanti
SPF	Service public fédéral. Nouvelle dénomination de 'ministère' depuis la réforme Copernic
CPAS	Centre public d'aide sociale
SPP	Service public de programmation
TIP	Fonds des maladies professionnelles
CSPM	Titulaire indemnisable primaire, la première année au cours de laquelle une personne perçoit une allocation pour cause d'incapacité physique (exemple : maladie)
Contrat SINE	Parcours d'activation de chômeurs difficiles à intégrer dans des ateliers protégés ou services publics
Plan ACTIVA	Ou programme win-win visant à accompagner des chômeurs sur le circuit du travail, par une exonération partielle des cotisations patronales



© 2011

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique

Tour des Finances

Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 115

1000 Bruxelles

www.socialsecurity.fgov.be

dg-soc@minsoc.fed.be

Editeur responsable Jan Bertels

Rédaction finale DG Politique sociale

Traduction Service Traduction

Réalisation Service Communication

